



Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein  
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑪ Numéro de la demande: 7600/82

⑬ Titulaire(s):  
Bijouterie Arneau, Caluire/Rhône (FR)

⑫ Date de dépôt: 29.12.1982

⑭ Inventeur(s):  
Goineau, Gilles, Caluire/Rhône (FR)

⑬ Priorité(s): 14.01.1982 FR 82 00767

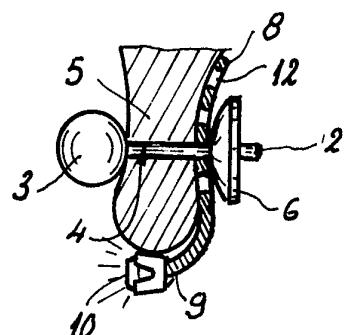
⑮ Mandataire:  
Micheli & Cie, ingénieurs-conseils, Genève

⑭ Brevet délivré le: 31.05.1985

⑯ Fascicule du brevet  
publié le: 31.05.1985

⑭ Bijou d'oreille.

⑭ Ce bijou comporte une tige (2) traversant un trou ménagé dans le lobe de l'oreille et porte, à son extrémité libre, un bijou (3) venant s'appliquer contre le lobe. La tige (2) traverse et supporte une pièce (8) qui, plaquée contre la face postérieure du lobe de l'oreille, comporte une partie inférieure (9) tournée vers l'extérieur, en forme d'arc, soulignant le bord du lobe de l'oreille et portant des diamants (10).



## REVENDICATIONS

1. Bijou d'oreille comportant une tige (2) traversant un trou ménagé dans le lobe de l'oreille et portant, à son extrémité libre, un bijou (3) venant s'appliquer contre le lobe, caractérisé en ce que la tige (2) traverse et supporte une pièce (8) qui, plaquée contre la face postérieure du lobe de l'oreille, comporte une partie inférieure (9) tournée vers l'extérieur, en forme d'arc, soulignant le bord du lobe de l'oreille et portant des bijoux (10).

2. Bijou selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie (8) de la pièce portant les bijoux (10) soulignant le lobe de l'oreille est en forme de plaque oblongue dans laquelle sont ménagés une pluralité de trous (12) dont chacun est au diamètre de la tige (2).

3. Bijou selon la revendication 2, caractérisé en ce que les différents trous (12) que comporte la plaque oblongue (8) portant l'arc (9) sont obturés par un matériau tel qu'un film de matière synthétique.

4. Bijou selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux bords verticaux de la plaque (8) traversée par la tige (2) comportent des stries transversales (13).

5. Bijou selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la pièce (7) supportant les bijoux (10) soulignant le lobe de l'oreille possède un profil général en forme de S dont l'extrémité d'une branche porte l'arc (9) support de bijou et dont l'autre branche est plaquée contre la face postérieure du lobe de l'oreille.

Il existe deux grands types de bijoux d'oreille, à savoir ceux qui sont fixés sur l'oreille par pincement de celle-ci, tels que les boucles d'oreilles, et ceux qui sont fixés sur l'oreille par traversée d'un trou ménagé dans celle-ci.

Actuellement, les bijoux du second type cité comportent le plus souvent une tige à une extrémité de laquelle est fixé le bijou proprement dit, qui est constitué par un diamant, une pierre, une perle ou autre, cette tige traversant un trou ménagé dans le lobe de l'oreille, de telle sorte que le bijou repose sur ce dernier, son extrémité libre coopérant sur la face arrière du lobe de l'oreille avec une pièce formant verrou.

Ce type de bijou d'oreille présente, néanmoins, l'inconvénient, du fait de sa discréption, de ne pas habiller suffisamment la partie inférieure du lobe de l'oreille, comme tel est le cas avec une boucle d'oreille par exemple.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

A cet effet, dans le bijou qu'elle concerne, du type comportant une tige traversant un trou ménagé dans le lobe de l'oreille et portant, à son extrémité libre, un bijou venant s'appliquer contre le lobe, la tige traverse et supporte une pièce qui, plaquée contre la face postérieure du lobe de l'oreille, comporte une partie inférieure tournée vers l'extérieur, en forme d'arc, soulignant le bord du lobe de l'oreille et portant des bijoux.

Les bijoux portés par la partie en forme d'arc de cette pièce peuvent être constitués par des diamants, pierres ou perles, et peuvent être identiques au, ou différents du, bijou monté en bout de la tige et venant en appui contre le lobe de l'oreille.

Ce bijou d'oreille possède un aspect très agréable car, visuellement, il existe une indépendance complète entre le bijou posé sur le lobe de l'oreille et les bijoux soulignant celui-ci, les moyens de fixation de ces derniers étant totalement invisibles.

Outre l'aspect décoratif et habillé de ce bijou complexe, il faut noter que cette solution permet de disposer de deux bijoux en un seul, puisqu'il y a la possibilité de porter soit le seul bijou solidaire de la tige, qui est posé sur le lobe, soit, en combinaison, le bijou posé sur le lobe et les bijoux soulignant la base inférieure du lobe, lorsque l'on désire un bijou plus complet et plus habillé.

Avantageusement, la partie de la pièce portant les bijoux soulignant le lobe de l'oreille est en forme de plaque oblongue dans laquelle sont ménagés une pluralité de trous dont chacun est au diamètre de la tige.

5 Le choix du trou que doit traverser la tige permet un réglage en hauteur et en inclinaison de l'arc, en fonction de la forme du lobe de l'oreille à équiper, de telle sorte que l'arc portant les bijoux se positionne naturellement par gravité, en bordant la zone à décorer, quelle que soit l'inclinaison de cette dernière.

10 Les différents trous que comporte la plaque oblongue portant l'arc peuvent être obturés par un matériau tel qu'un film de matière synthétique.

Lors de la première mise en place du bijou, le bijoutier détermine quel est le trou le mieux adapté pour que le bijou se positionne au mieux, et perfore seulement ce trou. Le fait que les autres trous demeurent obturés facilite la mise en place ultérieure du bijou par la personne même portant celui-ci.

Afin de permettre une mise en place et un retrait plus faciles de la plaque portant l'arc-support de bijou, les deux bords verticaux de celle-ci comportent des stries transversales.

La pièce supportant les bijoux soulignant le lobe de l'oreille peut posséder un profil général en forme de S dont l'extrémité d'une branche porte l'arc-support de bijou et dont l'autre branche est plaquée contre la face postérieure du lobe de l'oreille.

25 Cette forme est intéressante du fait que la plaque-support de bijou épouse parfaitement le lobe de l'oreille, et également du fait qu'il se produit, après traversée de la plaque par la tige, mais avant mise en place du verrou, un autocoincement de la plaque relativement à la tige, ce qui évite de perdre le bijou.

30 De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce bijou d'oreille:

la fig. 1 est une vue de côté de ce bijou monté sur une oreille;  
35 la fig. 2 en est une vue en coupe transversale à échelle agrandie, selon la ligne 2-2 de la fig. 1;

la fig. 3 est une vue en perspective éclatée des différents éléments constitutifs de ce bijou;

les fig. 4 à 7 sont quatre vues très schématiques montrant le positionnement de ce bijou sur des lobes d'oreilles de formes différentes.

Le bijou représenté au dessin comprend une tige (2) à une extrémité de laquelle est monté un bijou (3) constitué par une perle. L'autre extrémité de la tige (2) est destinée à coopérer, après traversée d'un trou (4) ménagé dans le lobe (5) d'une oreille, avec un élément (6) en forme de verrou, situé du côté de la face postérieure du lobe.

55 Ce bijou comprend également une pièce (7) constituée par une plaque (8) de forme oblongue, portant, à son extrémité inférieure et tournée vers l'extérieur, un arc (9) sur lequel sont montés quatre brillants (10). Dans la plaque (8) sont ménagés un certain nombre de trous (12), chacun au diamètre de la tige (2). La tige (2) est destinée à traverser par l'un des trous (12) la plaque (8), avant engagement de son extrémité libre dans le verrou (6). Comme montré notamment à la fig. 2, la pièce (7) possède un profil en forme de S, dont l'extrémité d'une branche est équipée de l'arc (9), et dont l'autre branche possède un cintre correspondant à celui de la face postérieure du lobe (5) de l'oreille.

Les deux bords latéraux de la plaque (8) sont munis de stries (13) facilitant sa préhension.

60 La pluralité de trous (12) se justifie de manière à pouvoir permettre l'adaptation d'un bijou de type standard à des oreilles de formes différentes. En effet, il est important que la pièce (7) se positionne automatiquement sous l'effet de la gravité tout en soulignant parfaitement le lobe de l'oreille du porteur, de telle sorte que les moyens de fixation demeurent invisibles.

Les fig. 4 à 7 correspondent au montage de ce bijou sur quatre oreilles de formes différentes. Dans le cas des fig. 4 et 5, où il s'agit de lobes d'oreilles relativement courts, l'arc (9) portant les diamants

(10) doit être légèrement incliné vers l'arrière. De ce fait, la tige (2) traverse un trou (12) disposé latéralement en arrière. Dans le cas de l'oreille schématisée à la fig. 6, le lobe possède une bonne symétrie, de telle sorte que la tige (2) traverse un trou (12) ménagé centralement dans la plaque (8). Dans le cas de l'oreille schématisée à la fig. 7, le lobe présente un retour vers l'avant nécessitant une inclinaison dans cette direction de l'arc (9) portant les brillants (10).

Comme indiqué précédemment, après adaptation du bijou à un

individu, les trous (12) non utilisés demeurent obturés par un film de matière synthétique ou similaire.

5 Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante, en fournissant un bijou de conception simple, extrêmement élégant, et permettant à l'utilisateur de le porter soit sous la forme d'un seul bijou posé sur le lobe de l'oreille, soit sous la forme d'un bijou posé sur le lobe de l'oreille en combinaison avec des bijoux soulignant le lobe de l'oreille.

FIG.1

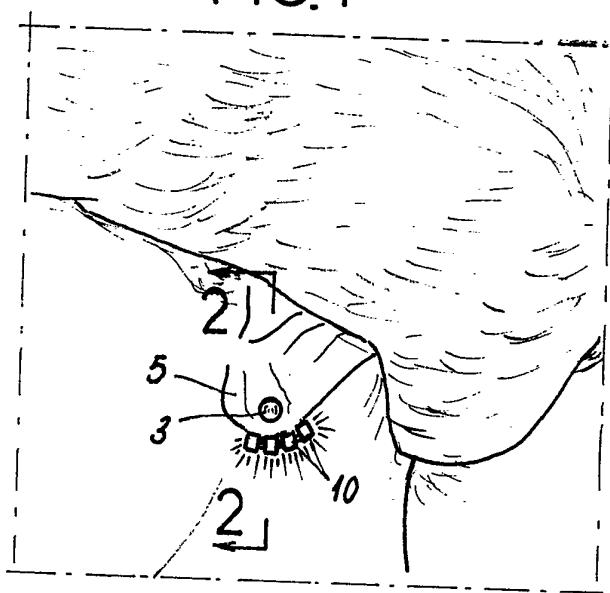


FIG.2

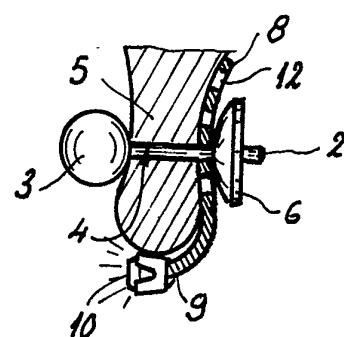


FIG.3

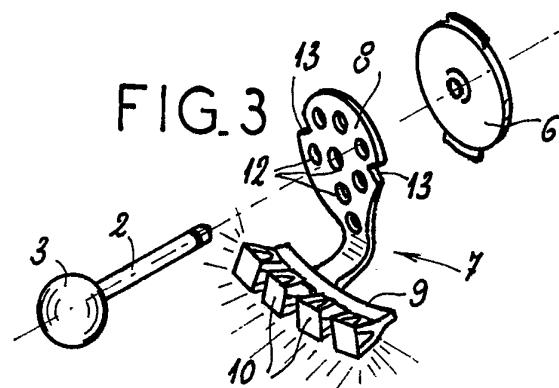


FIG.4

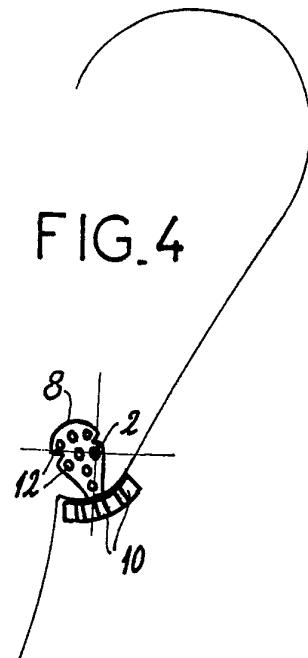


FIG.5

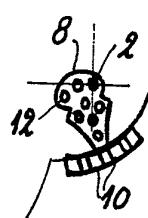


FIG.6

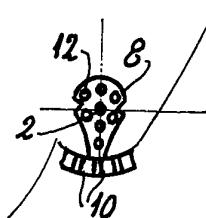


FIG.7

